

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice · Solidarité



PROTOCOLE D'ACCORD PORTANT MODALITES D'UTILISATION DES  
RESSOURCES DE LA FACILITE DE CREDIT RAPIDE (FCR) AU TITRE DU  
« GUICHET CHOC ALIMENTAIRE » (GCA)

*Février 2023*

**PROTOCOLE D'ACCORD PORTANT MODALITES D'UTILISATION DES RESSOURCES  
DE LA FACILITE DE CREDIT RAPIDE (FCR) AU TITRE DU « GUICHET CHOC  
ALIMENTAIRE » (GCA)**

Entre les soussignés :

Le Ministère de l'Economie et des Finances en abrégé « MEF », représenté par Monsieur Moussa CISSÉ, Ministre,

D'une part ;

Et

La Présidence de la République de Guinée, ci-après dénommée la « Présidence », représentée par le Colonel Amara CAMARA, Ministre Secrétaire Général,

D'autre part.

Le Ministère de l'Economie et des Finances et la Présidence sont collectivement désignés par les « Parties » et individuellement la « Partie ».

**PREAMBULE**

**Considérant :**

- ✓ Que le Gouvernement de la République de Guinée a adopté des politiques pour répondre au Choc des prix entraîné par la guerre en Ukraine et pour atténuer son impact sur la situation de la sécurité alimentaire en Guinée ;
- ✓ Que ces politiques sont pleinement alignées sur le Programme de Référence Intérimaire (PRI) et le Plan de Relance Economique (PRE) ;
- ✓ Que le Gouvernement de la République de Guinée a bénéficié de l'accès au Guichet Choc Alimentaire (GCA) du Fonds Monétaire International (FMI) suite à l'approbation du Conseil d'Administration de l'institution, en date du 22 décembre 2022 pour un montant total équivalent à **53,55 millions** de DTS (environ USD **71 millions**, soit **25%** de la quote-part du pays) ;
- ✓ Que le Gouvernement a décidé d'affecter les ressources reçues au financement du **Budget de l'Etat pour l'exercice 2023** et s'est engagé à allouer à la Présidence de la République de Guinée à travers l'Agence Nationale pour l'Inclusion Economique et Financière (ANIES), la somme correspondant à **25 millions USD**



conformément à la lettre d'intention signée et adressée à la Directrice Générale du FMI, en date du 08 décembre 2022 ;

- ✓ Que la lettre d'intention accompagnant la demande de décaissement de la Guinée comprend les engagements du Gouvernement à utiliser les ressources exclusivement dans la distribution sous forme de transferts monétaires aux communautés vulnérables, en s'appuyant sur la base de données de l'ANIES permettant d'identifier d'autres ménages vulnérables bénéficiaires de futurs programmes de transferts monétaires pour financer la riposte à l'insécurité alimentaire ;
- ✓ Que la lettre d'intention comprend les engagements du Gouvernement à assurer la redevabilité suite à l'utilisation des ressources (**Cour des Comptes**) ;
- ✓ Que l'affectation des ressources pour la distribution sous forme de transferts monétaires aux communautés vulnérables, en s'appuyant sur le Registre Social Unifié vise à atténuer l'exposition des populations les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire en 2023 tout en réduisant de manière significative le nombre de personnes exposées.

Il a été convenu ce qui suit :

#### **Article 1<sup>er</sup> : Objet du protocole d'accord**

Le présent protocole d'accord porte sur les modalités d'utilisation des ressources de la Facilité de Crédit Rapide (FCR) du FMI au titre du « Guichet Choc Alimentaire » (GCA).

#### **Article 2 : Affectation des ressources financières**

1. Le montant de **25 millions USD** sera converti en Franc Guinéens et déposé sur le compte de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) à la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) ;
2. Les ressources seront exécutées conformément à la budgétisation des programmes ciblés avec un balisage spécifique qui les rend visibles et transparents ;
3. Les ressources ainsi visées seront affectées à la Présidence de la République de Guinée pour être utilisées conformément au plan d'utilisation indiqué à l'article 3 du présent protocole d'accord ;

**Article 3 : Plan d'utilisation des ressources par l'Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale (ANIES)**

1. Les ressources en Francs Guinéens correspondant à **25 millions USD** seront utilisées pendant 14 mois dont 12 mois de transferts monétaires. L'ANIES va toucher 61 800 ménages vulnérables bénéficiaires déjà identifiés dans sa base de données (excepté la zone de Kassa). Ces ménages bénéficiaires sont répartis comme suit : 20 105 ménages de Conakry, 500 ménages à Kassa et 41 195 ménages à l'intérieur du pays (Gaoual, Tougué, Dabola, Kouroussa, Beyla, Kérouané). En termes d'opérationnalisation, le tableau ci-dessous détaille les activités et les coûts associés.

N°	RUBRIQUE	MONTANT EN GNF <sup>1</sup>	MONTANT USD	NARRATIF	PERIODE
1	Contrats opérateurs de transferts monétaires	4 264 200 000	495 475	Frais de prestation de 2,3 % du montant de tranfert	Février - Mars 2023
2	Recrutement des Assistants Communautaires (AC)	9 720 000 000	1 129 408	Primes des 270 animateurs communautaires pour l'année (90 à Conakry et 180 à l'intérieur du pays).	Février 2023
3	Recrutement des Responsables d'Accompagnement Communautaires (RAC)	360 000 000	41 830	Primes des 4 RAC sur l'année à raison d'un montant mensuel de 8 million pour le projet.	Février 2023
4	Formation et supervision	800 000 000	92 955	Il s'agit des différentes formations des acteurs notamment des assistants communautaires pour la mise en œuvre et du suivi efficace des TM au profit des ménages bénéficiaires.	Février - Mars 2023
5	Logistique	3 805 930 000	442 227	Déploiement des équipes, les équipements associés aux missions, les activités de suivis et de reportings, Volet roulants (location véhicules et motos dans les zones rurales/entretiens et maintenance).	Février 2023 - Avril 2024

<sup>1</sup> Ce montant correspond aux 25 millions dollars US au taux du fixing BCRG du 25/01/2023 de 1 \$US pour 8606,28 GNF.



6	Tranferts monétaires (TM) aux ménages	193 005 300 000	22 426 100	Il s'agit des TM aux 61 800 ménages bénéficiaires pendant un an à raison de 250 000 GNF par mois. Cette rubrique intègre l'identification de nouveaux ménages bénéficiaires notamment à Kassa et l'acquisition de 31 800 téléphones correspondant aux ménages hors les cinq communes de Conakry.	Février 2023 - Avril 2024
7	Communication	1 050 000 000	122 005	Elaboration d'une stratégie de com, confection des supports, partenariats médias.	Février - Avril 2024
8	Imprévus	2 151 570 000	250 000	Ce pourcentage représente 0,5% du montant global	Février - Avril 2024
9	Total	215 157 000 000	25 000 000		

**Article 4 : Modalités d'exécution des dépenses visées par le plan d'utilisation des ressources financières**

1. Les dépenses visées par le plan d'utilisation seront exécutées conformément à la procédure normale d'exécution des dépenses de l'Etat ;
2. Le Gouvernement publiera mensuellement, trimestriellement et annuellement les rapports d'exécution budgétaire connexes, au plus tard 30 jours après la fin de chaque mois, des dépenses exécutées ;
3. Un audit complet sera effectué par la Cour des Comptes (CC) à la fin de la période budgétaire 2023 et les résultats seront publiés. Ces rapports d'audit mettront en évidence les ressources reçues et leur utilisation, conformément à la nomenclature budgétaire alignée sur le MSFP 2014 ;
4. Le Gouvernement publiera tous les contrats de marché en indiquant les informations sur l'identité des bénéficiaires effectifs des entreprises adjudicatrices ;

**Article 5 : Révision – Modification**

Toute modification du plan d'utilisation devra être soumise à l'approbation du Ministre de l'Economie et des Finances (MEF).

**Article 6 : Entrée en vigueur – Validité**

Le présent protocole d'accord entre en vigueur à sa date de signature et le reste jusqu' à ce que toutes les justifications soient faites de l'utilisation des ressources allouées dans le cadre de la riposte à l'insécurité alimentaire à travers la distribution sous forme de transferts monétaires aux communautés vulnérables en République de Guinée.

Fait à Conakry, le ..... 18 FEV. 2023 .....

P/Le MEF



**M. Moussa CISSÉ**



P/La Présidence



**Colonel Amara CAMARA**